

N° 2025-104

**SERVICES TECHNIQUES : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT
D'AGENT DE MAÎTRISE**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle,
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes MARTINOD Marie, PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)
MM BOUTY Georges (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE).

Absents :

Mme FAVRE Maryse,
MM. PELLICIER André, URBAIN Xavier, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 3

La Communauté de Communes Les Versants d'Aime compte parmi ses effectifs un poste permanent d'agent de maîtrise créé par délibération n° 2017-024 du 15.03.2017. Ce poste est vacant depuis le 26 Avril 2025, l'agent en poste ayant démissionné.

Suite à ce départ, il a été décidé d'organiser les services techniques différemment. Ainsi, comme cela a été présenté en CST le 2 avril 2025, les missions de l'agent de maîtrise ont été réparties entre le responsable du pôle technique et 2 coordinateurs, ce qui a permis de recruter un nouvel agent de terrain, sur un grade d'adjoint technique.

Par conséquent, le poste d'agent de maîtrise créé en 2017 n'a plus lieu d'être. Il est donc proposé de le supprimer.

Le Comité social territorial qui s'est tenu le 27 juin 2025 a émis un avis favorable sur cette proposition.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le poste d'agent de maîtrise n'a plus lieu d'être suite à la réorganisation des services,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 juin 2025,

APPROUVE la suppression du poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet créé par délibération n° 2017-024 du 15.03.2017, et ce à compter du 15 Juillet 2025.

FAIT ET DELIBERE LE 09 JUILLET 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX